

Un cadre pour la photo numérique scolaire

Vous trouvez que les autorisations parentales pour les photos d'élèves c'est compliqué ?

Abordons la question différemment et n'en demandons plus.

C'est possible.

Culture photographique

Nous sommes tous des photographes amateurs. Lors de réunions de famille, de temps partagés entre amis, nous voulons garder une mémoire des personnes, des lieux, des événements, des ambiances. **Notre regard est celui de l'affection et de l'émotion.** Les photos nous permettrons plus tard de réactiver ces sensations et ces sentiments.

Le remplacement de la pellicule par la carte SD nous permet de multiplier les prises de vue. La qualité est meilleure et il devient possible de les partager facilement. Une photo prise avec un smartphone d'entrée de gamme peut être imprimée à la largeur d'une porte sans perte de qualité. **On peut aussi la publier simplement sur internet comme les multiples boutons de partage nous y invitent.**

Posture professionnelle

Publier des photos d'élèves, identifiables, sur un site internet, un cédérom, une clé usb nécessite l'autorisation des tuteurs légaux et des enfants eux-mêmes en respectant des conditions précises. (cf document en fin d'article)

L'ajout d'un mot de passe pour accéder aux photos ne garantit rien. Tout parent ou tout élève qui y a accès peut, d'un geste, publier une photo sur sa page Facebook. Rappelons-nous que nous ne maîtrisons pas la diffusion de ce que nous publions sur internet. **À tout moment quelqu'un peut se l'approprier et en élargir considérablement le champ de publication contre notre gré.**

Changer de regard

Nous calquons notre regard photographique professionnel sur notre regard photographique personnel. Nous captions des visages, des yeux, des émotions, des expressions. **L'observation des pratiques révèle qu'environ 90% des photos prises dans le cadre scolaire sont des photos « affectives ».** Pour environ 10% de photos qui se focalisent sur les apprentissages et non sur les apprenants.

Et si nous inversions ce rapport ? Nous diminuerions alors les problèmes d'autorisation de publication.

Avant même de prendre notre appareil photo, ou de sortir notre smartphone, **posons-nous la question de savoir ce que nous voulons donner à voir. Notre intention est-elle de montrer une situation pédagogique, un geste, une réalisation ? Ou bien sommes-nous simplement portés par l'ambiance de l'instant ?** Certes, nous prendrons moins de photos, mais celles que nous prendrons auront une valeur pédagogique, elles montreront le cours des apprentissages.

Prendre du recul

Avant de prendre une photo, réfléchissons aussi au cadrage. Évitions les visages de face, par exemple. Cadrons l'activité elle-même et non celui qui la mène. Bien sûr, il est toujours possible de recadrer une scène, de flouter un visage, a posteriori avec un logiciel. Mais mieux nous cadrons au départ, moins nous aurons de travail à faire ensuite. De plus, en faisant cet effort le plus souvent possible, nous exerçons notre œil, et nous affinons notre technique.

Sans doute les premières fois risquons-nous de nous sentir un peu empruntés et ne pas savoir exactement comment faire. Mais, à l'usage, nous prendrons des repères et nous acquerrons des automatismes.

Avantages

Ce regard professionnel présente plusieurs avantages.

- Les enfants ne sont pas reconnaissables, il n'y a donc **aucune autorisation à demander**. C'est un gain de temps et d'énergie.
- Ensuite, si par hasard, une photo est reprise de façon inopportune par un site ou sur un réseau social, **cela ne porte atteinte à personne**.
- Les photos sont moins nombreuses. Il y a donc **moins de travail de traitement et de publication**.
- Enfin, **il n'y a pas à détruire les photos en fin d'année**, comme c'est l'obligation pour les photos d'élèves identifiables publiées sur un site académique.
- **La publication de photos prises au sein de la classe est une occasion authentique d'éducation aux médias. Bientôt, si ce n'est déjà fait pour les CM, ils auront un compte personnel sur un réseau social comme Facebook ou Snapchat. Alors, autant les familiariser dès l'école au droit à l'image et aux précautions à prendre pour eux et pour autrui !**
- Philippe TASSEL
- *Merci à @LutinsMaCP et @MaterThieux qui nous ont autorisé à reproduire des photos de leur compte Twitter pour illustrer cet article.*